



**Julien LAPERSONNE**  
☎ 06 70 86 96 56  
✉ [julien.lapersonne@comiteoisett.fr](mailto:julien.lapersonne@comiteoisett.fr)

**Michael SELLIER**  
☎ 06 50 52 09 11  
✉ [michael.sellier@comiteoisett.fr](mailto:michael.sellier@comiteoisett.fr)

**Maelig MACE**  
✉ [maelig.mace@comiteoisett.fr](mailto:maelig.mace@comiteoisett.fr)

<http://www.comiteoisett.fr>

# CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

## 2021/2022 PHASE 1

### LETTRE INFO n°02

Bonjour à tous,

Cette 2<sup>e</sup> journée a été une nouvelle fois légèrement perturbée par les bugs liés au nouveau SPID V2 et à GIRPE, au niveau des remontées des résultats, saisies des feuilles de rencontres, et dépôt des feuilles pdf sur le serveur. Toutefois, cela est progressivement corrigé, et nous espérons que tout va rentrer dans l'ordre pour les prochaines journées. Nous vous remercions pour vos efforts et votre patience.

Nous vous conseillons, pour la mise à jour vers la nouvelle version GIRPE 7.4.2 de supprimer votre ancien dossier Girpe, et télécharger la nouvelle version : [https://www.fft.com/sportif/girpe/telechargements/GIRPE\\_7\\_4\\_2.zip](https://www.fft.com/sportif/girpe/telechargements/GIRPE_7_4_2.zip) ou <http://www.girpe.com/versions.php>

#### RAPPEL DE POINTS DE REGLEMENT : (extraits)

##### Article 7 – Composition des équipes

**\* Dans toutes les divisions départementales, les équipes sont composées de 4 joueurs, placés librement en un groupe unique.**

**\* Une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un seul joueur étranger, qu'un seul joueur muté, ou un seul joueur étranger muté. Toutefois, en 2<sup>nd</sup>e phase, une équipe pourra aligner 2 mutés, si ces mutations ont été effectuées dans la période normale (« mutation ordinaire »).**

**\* Le placement des joueurs dans les deux doubles est libre. Toutefois, en cas d'équipe incomplète, la partie de double disputée est le "double 1".**

**\* Une équipe peut se présenter incomplète lors d'une rencontre de championnat départemental (3 joueurs pour une équipe de 4). L'amende forfaitaire pour équipe incomplète ne sera appliquée, sur une même phase, qu'à partir de la 3<sup>e</sup> rencontre avec une équipe incomplète.**

**NB : une équipe composée de 2 joueurs (au lieu de 4) entraînera une défaite par pénalité (18-P).**

Comme pour les saisons précédentes, tous les **résultats, classements, feuilles de rencontre, amendes, litiges, brûlages, et lettres d'info du Championnat par équipes** seront en ligne sur le site du Comité.

Vous pouvez les consulter, ainsi que nos **Règles spécifiques, les poules et adresses des salles, documents de rencontre** et autres « Outils », sur la page dédiée du site du Comité Départemental de l'Oise de Tennis de Table, à l'adresse suivante : <https://www.comiteoisett.fr/>

Nous vous rappelons enfin que **l'utilisation de GIRPE est souhaitée** pour la saisie des feuilles de rencontres. L'envoi du fichier PDF de la feuille de rencontre sur le serveur de la FFTT, grâce à l'utilisation du logiciel GIRPE, dispense de l'envoi par mail de cette feuille au responsable du championnat. Si vous restez à l'utilisation de feuilles de rencontre papier et donc à la saisie manuelle sur SPID (avant le lundi 12h suivant la rencontre), il vous faudra envoyer le **scan de votre feuille par mail à Julien** ([julien.lapersonne@comiteoisett.fr](mailto:julien.lapersonne@comiteoisett.fr)), avant le mardi 12h suivant la rencontre.

**Bonne continuation, et vive le ping dans l'Oise !**

Merci de diffuser ce message à l'ensemble de vos licenciés.  
Sportivement,

**Maelig Macé, Michael Sellier, Julien Lapersonne**  
**Responsables du Championnat par équipes Départemental Oise**